

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 25 MARS 2016

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de M. LANNUZEL C., absent excusé, qui a donné pouvoir à M.TALARMIN.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

AVIS SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)

↳ Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le dossier de DIA ajourné lors de la réunion de Conseil Municipal du 29 février 2016, concernant la parcelle non bâtie cadastrée YP 123 (7 260 m²) sise à Trezien, classée en zone 1AULC. Après en avoir délibéré, par 25 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal décide de faire usage du droit de préemption de la commune et d'acquérir cette parcelle, qui servira de réserve foncière.

↳ Sept autres dossiers sont présentés, qui concernent la vente des propriétés suivantes :

- | | |
|--|--|
| 1. YL 124, YP 524, bourg de Trezien, terrain bâti, 1100 m ² | 5. C 1298, ZH 179, 182, rue des écoles, terrain non bâti, 337 m ² |
| 2. YR 732, route de Kerescar, terrain non bâti, 908 m ² | 6. YE 107, 10 lotissement de la Fontaine, terrain bâti, 700 m ² |
| 3. C 1016, 764, 904, 8 rue des écoles, terrain bâti, 1027 m ² | 7. YP 671, 679, Rte de Ruscumunoc, terrain non bâti, 814 m ² |
| 4. ZK 119, 144, le Languis, terrain non bâti, 493 m ² | |

- Mme J. Chentil et M. G. Lannuzel, concernés par certains dossiers, laissent les autres élus délibérer et ne prennent pas part au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide de ne pas user du droit de préemption de la commune sur les 7 dossiers de DIA listés ci-dessus.

• DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES TABLEAUX DE CONCORDANCE ENTRE LES RÉFÉRENCES DU CODE DE L'URBANISME VISÉES AU PLU DE PLOUARZEL ET LES NOUVELLES RÉFÉRENCES APRÈS MISE À JOUR DE CE MÊME CODE

- La commune de Plouarzel dispose actuellement d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé depuis le 20 juillet 2006. Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 et le décret 2015-1783 du 28 décembre 2015 ont procédé à une recodification du code de l'urbanisme et modifié l'ensemble des références législatives et réglementaires qui fondent le document d'urbanisme de la commune. Par conséquent, les références législatives et réglementaires contenues dans le PLU sont aujourd'hui obsolètes. Aussi, dans un souci d'accessibilité et de lisibilité de la règle de droit, il est fortement recommandé à la commune de joindre au PLU, à titre informatif, une délibération indiquant que les références aux dispositions du livre 1^{er} du code de l'urbanisme qui y figurent ont évolué en leur numérotation et d'annexer à cette délibération les tables de correspondances. L'ensemble de ces nouvelles dispositions seront intégrées au PLU à l'occasion d'une prochaine révision générale. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder comme indiqué ci-dessus et donne pouvoir à M. le Maire pour mettre en œuvre cette décision.

• MÉDIATHÈQUE DE PLOUARZEL

↳ Délibération autorisant l'élimination de documents de la médiathèque

- Comme toutes les bibliothèques, la médiathèque de Plouarzel est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à un bilan des collections appartenant à la commune en vue d'une réactualisation des fonds. Cette opération, appelée « désherbage » est indispensable à la bonne gestion des fonds et concerne :
 - Les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse ;
 - Les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche ;
 - Les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins ;
 - Les documents ne correspondant plus à la demande du public.
- Les ouvrages éliminés seront supprimés du catalogue de la médiathèque. Dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre des ouvrages éliminés ainsi que leur destination : pilon, vente, dons, etc.
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
 - approuve la politique de régulation des collections telle qu'énoncée ci-dessus ;
 - confie la mise en œuvre de cette politique de régulation à la responsable de la médiathèque ;

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les procès-verbaux d'élimination.

🔗 Vente de livres

- La médiathèque de Plouarzel souhaite organiser le vendredi 8 avril (de 16h30 à 19h00) et le samedi 9 avril 2016 (de 9h00 à 12h00) une vente de documents éliminés des collections ; 620 documents vont être supprimés du fonds. La plupart d'entre eux sont des documents abîmés ou perdus par les usagers, c'est-à-dire non retrouvés lors des derniers inventaires de la bibliothèque ; 1120 documents seront mis en vente. Une partie d'entre eux provient de dons faits à la médiathèque mais qui ne peuvent pas entrer dans son fonds car ils sont trop abîmés, trop anciens ou déjà dans les rayons. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la vente d'ouvrages issus de dons et ou de la suppression du fonds de la médiathèque et fixe les tarifs de vente des documents comme suit : roman : 1€ ; documentaire selon le format, la qualité et la date de parution : 2 ou 3€ ; 3 revues : 1€.

• DÉLIBÉRATION DONNANT POUVOIR AU MAIRE POUR SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE ST RENAN, RELATIVE AUX MOYENS MIS À LA DISPOSITION DU RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ELÈVES EN DIFFICULTÉ (RASED) BASÉ À ST RENAN

- Par délibération en date du 16/11/2015, le conseil municipal a fixé la participation de la commune au RASED basé à Saint Renan à 1€ par élève scolarisé à l'école publique de Trezien et par an. La commune de Saint Renan propose la mise en place d'une convention avec les communes intéressées, pour collecter les financements et assurer la pérennité du RASED de Saint Renan sur le territoire du Pays d'Iroise. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 24 voix pour et 2 abstentions, donne pouvoir au Maire pour signer la convention qui sera annexée à la délibération.

• DÉLIBÉRATION SOLLICITANT UNE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL) POUR
• LE PÔLE SANTÉ-PHASE 2

- Le Conseil Municipal prend connaissance du projet d'acquisition et d'aménagement de locaux professionnels dans le pôle santé (phase 2), dans la ZAC de Kreizh Arzel. L'estimation du coût de ce projet peut se résumer ainsi :
 - acquisition des locaux : 200 000 € ;
 - Travaux d'aménagement HT : 150 000 € ;
 - Travaux VRD HT : 50 000 €.
- Aucun arrêté de subvention n'a été délivré à la commune à ce jour. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - approuve le projet présenté et son estimatif
 - sollicite l'obtention d'une subvention de l'État au titre du FSIL
 - donne pouvoir à Monsieur le Maire pour agir en ce sens et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

• AFFAIRES FINANCIÈRES

🔗 Fiscalité Directe Locale 2016

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de reconduire les taux des trois taxes votés pour l'exercice 2015 et fixe les taux de fiscalité directe locale applicables à l'exercice 2016 de la façon suivante : Taxe d'habitation : 20,35% ; Foncier bâti : 27,55% ; Foncier non bâti : 46,67%.

🔗 Budgets Primitifs 2016

- **Budget principal.** Le Budget Primitif 2016 du budget principal de la commune se résume ainsi :
- **Section de fonctionnement**
- Elle s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 3 704 235€, répartie ainsi :

-	Dépenses :	Ch	confondus : salaires, charges, médecine du travail ...)	41 000	€
-	- Charges (eau, énergie, fournitures, téléphone, maintenance, entretien, documentation, affranchissement, cantine...)	Ch	- Dégrevements jeunes agriculteurs, reversement de la taxe de séjour à l'OMT	11 500	€
-	- Charges de personnel (tous services	-			

-	-	Participations, subventions, contrat d'association, indemnités des élus, cotisations	-	-	remboursement de frais à la commune...)	0€
Ch				-	Impôts et taxes	2
-	-	Charges financières (intérêts des emprunts)	-	Ch.		02
Ch						1
						00
						0€
-	-	Charges exceptionnelles (recettes annulées, ...)	-	-	Dotations et participations (de l'État, notamment)	99
Ch				Ch.		0
						30
						0€
-	-	Dépenses imprévues	-	-	Loyers des immeubles et commerces	65
Ch				Ch.		70
						0€
-	-	Prévision de virement en investissement	-	-	Produits exceptionnels	8
Ch				Ch.		10
						2€
-	-	Opérations d'ordre entre sections (dotation aux amortissements)	-	-	Opérations d'ordre entre sections (travaux en régie)	50
Ch				Ch.		00
						0€
-	Recettes :			-	Report d'excédent de fonctionnement	18
Ch.	-	Remboursements sur rémunération du personnel (maladies, contrat aidé,...)	-	Ch.		4
013						13
-	-	Recettes des services (concessions, régies d'abonnement à la médiathèque,	-	-		3€
Ch.						

Section d'investissement

- Présentation des divers projets et travaux en cours. L'équilibre dépenses/recettes est atteint à la somme de 2 547 268 €, répartie comme suit :

-	Dépenses :			-	2	
-				-	2	- Grosses réparations de bâtiments
-	-	Achat de logiciels et études	- 51	3		15
Ch			00	1		50
			0€	3		00
						€
-	-	Achat de matériel, mobilier, outillage, plantations, acquisition de terrains... dont	- 31	1		
Ch			7	3		
			00	-	- 2	- Réaménagement vestiaires, tribunes stade Louis Le Ru
					3	15
-	-	2 - Achat de terrain	- 16	1		
		1	0	3		
		1	00	1		
		1	€	4		
-	-	Travaux de bâtiment, de voirie et réseaux,... dont :	- 71	-	- 2	- Cantine travaux de mise aux normes
Ch			3	3		80
			00	1		00
						€
-	-	2 - Travaux cimetière	- 35	1		
		3	00	7		
		1	0€	-	- 2	- Travaux démolition hangar Pen
		3		3		69
		1		1		00
		1		3		€
		1		2		
-	-	2 - Travaux Saints Anges	- 30	3		
		3	00	-	- 2	- Liaison piétonne vers la ZAC
		1	0€	3		25
		3		1		00
		1		5		0€

- Chap. 65	- frais Autres charges de gestion courante	- 154 784€
- Chap. 66	- Charges financières	- 68 000€
- Chap.67	- Charges exceptionnelles	- 0
- Chap.023	- Prévission de virement à la section investissement	- 71 000€
- Chap. 042	- Opérations d'ordre – transfert entre sections	- 117 855€
- <u>Recettes</u>		-
- Chap. 70	- Redevances d'assainissement et taxes de raccordement	- 311 500€
- Chap. 042	- Opérations d'ordre transfert entre sections	- 51 845€
- Chap. 002	- Excédent de fonctionnement reporté	- 75 294€

-
-

- **Section d'investissement** : dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 1 439 913 € :

- <u>Dépenses</u>		-
- Chap. 20	- Frais d'études	- 20 000€
- Chap. 23	- Travaux	- 996 000€
- Chap. 16	- Remboursement annuité/capital des emprunts	- 220 295€
- Chap. 26	- Participation	- 0
- Chap. 40	- Opérations d'ordre transfert entre sections	- 51 845€
- Chap 001	- Résultat reporté	- 151 773€
-		-

-	Recettes	-	-
-	Chap. 13	- Subventions d'investissement	- 517 398€
-	Chap. 16	- Emprunts	- 609 660€
-	Chap. 10 (1068)	- Virement excédent section d'exploitation	- 124 000€
-	Chap. 021	- Prévion virement de la section d'exploitation	- 71 000€
-	Chap. 040	- Opérations d'ordre transferts entre sections	- 117 855€

- Soumis au vote de l'assemblée, le budget primitif assainissement communal 2016 est adopté par 25 voix pour et 1 abstention.

- **Budget du SPIC crèche « l'île aux enfants »**

- Le Budget Primitif 2016 du SPIC Crèche « l'île aux enfants » se résume de la façon suivante :

- En **section d'exploitation**, les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 591 900 €, de la façon suivante :

-	Dépenses :	-	-
-	Chap. 011	- Fournitures	- 45 100€
-	Chap. 012	- Frais de personnel	- 541 200€
-	Chap 65	- Autres charges de gestion courante	- 200€
-	Chap 66	- Charges financières	- 200€
-	Chap. 67	- Charges exceptionnelles (rembourse ment avance / commune)	- 5 200€
-	Recettes	-	-
-	Chap. 013	- Atténuation de charges	- 39 000€
-	Chap. 002	- Excédent de fonctionnement reporté	- 871€
-	Chap. 70	- Participation des familles	- 126 437€
-	Chap. 74	- Subvention	- 425 592€

-
- Il n'y a pas de **section d'investissement**.
- Soumis au vote de l'assemblée, le budget primitif du SPIC crèche l'île aux enfants 2016 est adopté à l'unanimité.

↳ Réalisation d'un emprunt de 150.000€

- Cet emprunt, déjà inscrit au BP 2015 et non réalisé, a été reporté au BP 2016. Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner les propositions reçues, dans le cadre du financement des acquisitions foncières et des aménagements.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de prêt faite par le Crédit Mutuel de Bretagne et décide en conséquence :
- **Article 1** : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du CMB un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - **Montant du prêt en euros** : 150 000 € ;
 - **Objet** : Financement des acquisitions foncières et des aménagements ;
 - **Durée** : 20 ans
 - **Taux fixe (% l'an)** : 1,97% ;
 - **Périodicité des échéances** : annuelle ;
 - **Type d'amortissement** : Amortissement progressif ;
 - **Montant de la 1ère échéance** : 9 146,97 € ;
 - **Frais de dossier** : 225€
- **Article 2** : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

↳ Répartition des subventions versées par la commune aux associations en 2016

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions des commissions « vie associative » et « finances » et adopte les conditions d'attribution suivantes pour les subventions octroyées par la commune pour 2016 :
- Pour les associations communales sportives et autres:
 - Participation annuelle de 11,60€ par adhérent de moins de 18 ans et de 5,80 € par adhérent de plus de 18 ans.
 - Les frais de déplacement pour les compétitions hors département sont subventionnés à hauteur de 0,03€/km, avec reconduction des critères.
- Pour les autres associations communales : maintien du montant de 2015 avec un seuil minimal de 85 €
 - **Associations communales** : badminton du bout du monde : 725,00 € ; dragon Iroise : 353,60 € ; Plouarzel basket club : 1 554,40 € ; Équilibres : 684,40 € ; E. S. corsen : 1200,60 € ; Étoile saint arzel : 1629,80 €, entretien : 2 000,00 € ; Skol gouren : 272,60 € ; Tennis club du phare ouest : 783,00 € ; aide financière emploi animateur : 18,80€/enf -18 ans : 1052,80 € ; Plouarzel Vélo loisirs : 23,20 € ; Yama club : 261,00 € ; Corsen handball : 609,00 € ; Swing pen ar bed : 614,80€ ; *total : 11 973,08€.*
 - ADMR : 792,00 € ; Bidourics : 305,00 € ; Club du menhir : 804,00 € ; Officiers marinières : 85,00 € ; Oiseau lyre : 684,40 € ; Plouarzel zen yoga : 85,00 € ; Scrabble : 85,00 € ; Tre Arzh : 975,00 € ; UNC : 251,00 € ; La sauce piquante : 85,00 € ; Les mains agiles : 85,00 € ; Mus'iroise : 121,80 € ; Un temps de chien : 3 000€ ; *total : 7 358,20 €.*
 - **Associations extérieures** : Secours catholique : 100,00 € ; Les Restos du cœur : 50,00 € ; F.N.A.T.H. (accidentés de la vie) : 50,00 € ; Vie libre Saint Renan : 100,00 € ; France Adot (don d'organes) : 50,00 € ; Association France Alzheimer 29 : 50,00 € ; Croix Rouge française : 100,00 € ; Electrofoot brestois : 50,00 € ; SNSM Le Conquet : 50,00 € ; SNSM Aber Ildut : 50,00 € ; SNSM Molène : 50,00 € ; Beg an Douar : 150,00 € ; Bibliothèque sonore du Finistère : 37,00 € ; Association des éleveurs du bout du monde : 50,00 € ; Festival d'Armor Plougonvelin : 150,00 € ; Musikol (60 € par élève) 3 élèves : 180,00 € ; Si on bougeait en Iroise : 100,00 € ; KDanse Ploumoguer : 100,00 €. *Total : 1 417,00 €*

↳ Compte-rendu de la réunion de la commission environnement du 07/03/2016

- **Accès au lotissement Streat an Arvoriz.** Afin d'améliorer la visibilité de la sortie du lotissement, il est proposé de retirer des arbres sur 10m de part et d'autre de chaque entrée et de semer une bande d'herbe au même niveau que la chaussée à leur place. Il faudra toutefois sécuriser le chemin piéton à ces endroits dès la fin des travaux.
- **Stationnement Streat Kerzignat.** Pour l'instant, il n'est pas prévu de modifier les places de parking, bien que le stationnement se fasse toujours sur les pelouses. On pourrait envisager des plots en pierre aux angles des parterres avant l'hiver prochain.
- **Visite du cheminement doux.** On peut juste regretter le manque de talus dans le champ, il aurait abrité le chemin.
- **Extension du cimetière de Plouarzel.** Les travaux ont bien progressé. Le jardin du souvenir sera construit cette année.
- **Arrachage de la ravenelle** en partenariat avec Familles Rurales, le samedi 23 avril : RV à 9h00 à Ruscumunoc et Porsman.

↳ Économies d'énergie

- En partenariat avec ENER'GENCE, une étude est en cours pour l'isolation des vestiaires de la salle de sport du complexe polyvalent.

↳ Terminal de paiement portable

- Un terminal sera mis en service afin de faciliter et sécuriser les encaissements. Coût : 30€ de location par mois, hors consommation.

↳ Sécurité et lutte contre les dégradations.

- La salle de Kerven et ses abords vont être équipés de caméras de surveillance (coût estimé à 5 000 €).

↳ Réunions de quartier

- Leur mise en place est à l'étude.